

Vous n'allez pas le croire !

ELON MUSK rachète l'Afpa !

Feu vert du gouvernement !



L'édito du Secrétaire Général

Cette information, sensationnelle a-t-elle créé en vous un réflexe incontrôlable ? Celui de poursuivre votre lecture sans attendre ? Et pour quelle raison ? Peut-être en raison de l'émotion qu'elle suscite en vous : indignation, colère, incompréhension...

C'est bien naturel, nous sommes fait d'émotions après tout ! Et les nouveaux « communicants-apprentis manipulateurs » l'ont bien compris pour en faire un « outil de manipulation à l'usage des honnêtes gens ! »

Notre société est confrontée à un volume de plus en plus important de communications et il est difficile de reconnaître le vrai du faux. Il est facile de considérer une information comme réelle, surtout si elle va dans le sens de notre opinion. Pour que l'information porte, elle doit marquer les esprits, quitte à orienter son interprétation, la transformer, l'interpréter faussement, ou lui faire dire ce que les lecteurs et les auditeurs veulent bien croire. Les Fake-news, qui ont cette faculté de sculpter la vérité, sont un vecteur couramment utilisé dans la communication avec comme objectif ; faire le buzz et insinuer le doute.

Fake News et Désinformation : Plus que jamais il faut se rappeler le serment de la souris : « *On lève la souris de son ordinateur et la main sur le cœur je jure qu'avant d'utiliser ou de transmettre une information, je la vérifierai !* »

Récemment à l'AFPA, beaucoup d'entre vous ont été choqués, voire révoltés en lisant une communication d'une organisation syndicale relayée dans un article, par un média dont le journaliste est sensé vérifier ses sources : « Nos cadres dirigeants avaient reçu en 2020 une très forte augmentation mensuelle ». Chacun à sa place, la Direction a donné

*L'édito du Secrétaire Général
suite*

le recul nécessaire pour comprendre en confrontant des hypothèses basées sur des analyses argumentées. La lecture des données en notre possession ne nous permet pas, en toute objectivité, de calculer d'éventuelles augmentations. Comment imaginer qu'à l'AFPA une cinquantaine de cadres dirigeants aient pu obtenir une augmentation moyenne de 615€ mensuelle en 2020 et que cette information ne sorte que maintenant ? Comment notre Tutelle qui scrute les moindres mouvements sur nos comptes aurait pu accepter cela ? Comment ne pas comprendre que des salariés, dont les rémunérations sont bloquées depuis tant d'années, crient à l'injustice en lisant, confiants, de telles informations sans avoir conscience de leur légèreté ?

La CFDT, Organisation Syndicale responsable, prend sans relâche la défense des salariés, mais se refuse à tout stratagème, à toute approximation pour influencer les salariés par une communication douteuse. Cette désinformation ne peut que fragiliser les collectifs de travail qui subissent déjà bien assez de tensions. Alors que le temps devrait plutôt être à la solidarité et à l'entraide, ne comptez pas sur la CFDT pour s'engager dans ce genre d'opération ! Bien que ce soit compliqué, notre action vise à convaincre lors des négociations, des CSE et des bilatérales avec les directions, présenter les bons arguments, dénoncer les vrais abus et nous engager quand nous pensons que les salariés de l'UES vont en tirer un bénéfice dans leurs conditions de travail et au niveau de leur rémunération.

Par exemple, en 2022, grâce à l'accord sur la Réduction et l'Aménagement du Temps de Travail signé en 1999 par la seule CFDT, une grande majorité des salariés de notre entreprise bénéficiera de 21 heures de congés supplémentaires. (Se référer aux articles 15.1 et 15.2 de l'accord accessible sur Agora ou contacter vos élus CFDT).

Octobre devrait marquer la fin de la négociation annuelle sur les salaires et le temps de travail. Les adhérents CFDT auront à se prononcer sur le texte définitif. Pour la CFDT il n'est pas acceptable que les plus petits salaires soient les moins augmentés en valeur brute, compte-tenu de la situation économique du moment qui pénalise davantage les faibles revenus (forte augmentation de l'énergie, des carburants, des fruits et légumes, ...). Et ça, ce serait une vraie injustice !

Fake News et Désinformation : Plus que jamais il faut se rappeler

le serment de la souris : « On lève la souris de son ordinateur et la main sur le cœur je jure qu'avant d'utiliser ou de transmettre une information, je la vérifierai ! »

GEPP

Temps 3 -Séance n° 9/14 en date du 14 septembre 2021 en présentiel.

THÈME : NÉGOCIATION SUR LA GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS : GEPP REMPLACE LE TERME GPEC.

Objet de la séance

La 9^{ème} séance portait sur le Chapitre 5 Accompagner la mobilité professionnelle et géographique et le Chapitre 6 Développer la transmission des savoirs entre les générations

Apport Direction

- Projet d'accord.

NAO

3^e et 4^e réunion : Salaires, Temps de travail et déplacements 16 sept. et oct. 2021

THÈME : 3^E ET 4^E RÉUNION NAO

Situation de la négociation

Ces 2 séances s'inscrivent dans le cycle des Négociations Annuelles Obligatoires. Elles doivent permettre un dialogue constructif sur la Politique Salariale de l'entreprise.

Objet de la séance

Travail sur le projet d'accord fourni par la direction et ses propositions.

Apports Direction

- Projet d'accord avec tableau de proposition d'augmentations générales
- Bilan social 2020
- Grille des salaires moyens par classe (remis tardivement en fin de journée à la suite de la demande des OSR)

direction est largement insuffisante, notamment sur les durées d'ancienneté à l'AFPA.

- Prise en compte de la prime de suggestion Itinérants + forfait hébergement acquis aussi pour les nouveaux embauchés.
- Nous attendons toujours un texte sur les temps de trajet en mission, hors temps de travail. (Au-delà de la première demi-heure, les temps doivent être compensés à 100%).

Le DRH-DS propose une augmentation moyenne de 2,5% pour les classes 2 à 14, avec effet rétroactif au 1 avril 2021. Les salariés en poste au 1/1/20 en bénéficieront (les personnes 15-16-17).

Nous ne pouvons pas accepter cette répartition où les grands bénéficiaires sont les classes 12,13 et 14. Ce n'est pas un bon signal envoyé. Ne faut-il pas aussi jouer un peu sur l'effet rétroactif pour permettre des AG plus forte ? Notre démarche est de rester sur les propositions de la direction pour les classes les plus élevées et d'augmenter celles de 2 à 10 et ainsi arriver à plus d'équité.

Nous notons l'engagement pris pour 2022 et nous demandons que le point de départ de la future négociation soit à minima de 1%.

LE POINT NÉGOS ?

Point de vue CFDT

La délégation Cfdt est sortie frustrée de cette journée de négociations. En effet, après avoir préparé des revendications sur l'ensemble des deux chapitres, nous n'avons pu aborder que 4 pages de la première partie ! Une OS devrait plutôt occuper sa place en tant que syndicat et non parler pour la direction. De fait, nous n'avons pu aborder tous les sujets du jour, notamment des éléments concrets, financiers, organisationnels... En bref une vraie réunion de négociations ! Le document est très long et expose une suite de dispositifs et de textes légaux sans apporter assez d'éléments permettant de se projeter dans un parcours d'évolution professionnelle. La Cfdt demande que des fiches de synthèses et/ou un guide pratique viennent compléter ce document. La Cfdt propose que l'ensemble des mesures du PSE soient reprises dans le cadre des mobilités internes et externes ; et non que partiellement comme proposé.

Point de vue CFDT

Nous présentons les points sur lesquels nous pouvons négocier :

- Demande d'une augmentation uniforme de la PRU, mais nous sommes ouverts à une augmentation générale par segments de classe avec pourcentage plus élevé pour les salaires les plus bas.
- Un engagement pluriannuel de la Direction pour des augmentations afin de compenser la perte de pouvoir d'achat des 10 dernières années.
- Valorisation des médailles du travail : La CFDT réaffirme ses demandes car la proposition de la

direction est largement insuffisante, notamment sur les durées d'ancienneté à l'AFPA.

DÉVELOPPEMENT AU SYNAFPA

L'adhésion découverte

ADHÉRER AUJOURD'HUI,
C'EST PRÉVOIR DEMAIN !



L'adhésion découverte du 28 septembre au 31 octobre

L'adhésion découverte est accessible depuis 27 septembre jusqu'au 31 octobre, uniquement via le formulaire d'adhésion en ligne depuis le site CFDT : Mode opératoire

<https://www.cfdt.fr/adhesion>

Etape 1 : Accédez au site Cfdt.fr, cliquez sur " Adhérer en ligne "



Etape 2 : Cliquez sur " Adhésion Découverte "



Complétez ensuite le formulaire avec vos informations personnelles
Et validez, en cliquant sur

Valider et saisir mes coordonnées bancaires

Après validation de votre adhésion, vous serez redirigé vers le formulaire sécurisé de saisie de vos coordonnées bancaires.

Complétez le dernier formulaire. Attention le n° SIRET à entrer est : 82422814200017
Et validez, en cliquant sur

**2 mois
GRATUITS**



N'hésitez donc pas
à solliciter Joëlle :
joellekbernard@gmail.com

Alors n'attendez plus
Rejoignez la Cfdt, un syndicat de dialogue, un syndicat à votre écoute, un syndicat présent à vos côtés au quotidien pour vous conseiller, vous soutenir vous informer accompagner dans vos démarches auprès de la direction lorsque vous le souhaitez.
Nous vous remercions pour votre confiance

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL TEL : 06 86 52 72 84 CFDTAFPA@GMAIL.COM



ADHÉRENT

Je soussigné M M^{me}adhère à la CFDT

Nom de naissance :

Adresse :

Code Postal _____ Ville :

Tel : _____ Portable _____

E-mail : _____ @ _____

Date de naissance :/...../.....

Établissement : EPIC filiale « Entreprise » filiale « Accès Emploi » DR DIFQ Autres

Adresse du lieu de travail :

Code Postal _____ Ville :

Tel : _____

Temps partiel ? : non oui pourcentage :%

Emploi :

Itinérant ? : non oui

Type de contrat (CDD, CDI, autre...) :

Emploi : Cadre ? : non oui

*Adhérez
à la CFDT
Des droits
en Plus*

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date :/...../.....	Signature de l'adhérent
--------------------------	-------------------------

**Vous pouvez
« récupérer »
66% de votre
cotisation : elle
est déductible
des impôts**

MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable (voir cumul du salaire de décembre dernier) :€
La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être mise à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent.
Versement libre (supérieur à la grille de cotisation) :€

MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), le prélèvement s'effectuera le 5 du mois en début d'échéance.

Suite à la loi de finance 2013, suivant ta situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÈTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À : Christian Hurte
CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL
email : gestionadherentscfdtafpa@gmail.com tel : 06 86 52 72 84 ou 01 48 70 54 59

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT DÉBITEUR Votre Nom..... Votre Adresse..... Code postal..... Ville	Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ254894 CRÉANCIER Nom CFDT Adresse 4 BOULEVARD DE LA VILLETTE Code postal 75955 Ville PARIS CEDEX 19
--	--

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Domiciliation : _____

BIC | | | | | | | | | | | | | |

PAIEMENT Récurrent/Répétitif Ponctuel

A : _____ Le : _____
Signature : _____

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

**Veuillez compléter tous les champs du mandat.
Ne pas oublier de joindre votre RIB !**